

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 17 JAN. 2013

**modifiant l'arrêté du 16 mars 2012
portant nomination au Conseil national de la mer et des littoraux**

NOR : DEVD1242558A

La ministre de l'égalité des territoires et du logement, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministre des outre-mer et le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2011 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la mer et des littoraux ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 portant nomination au Conseil national de la mer et des littoraux,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national de la mer et des littoraux :

*En tant que présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
désignés par l'Association des Maires de France*

Titulaire : M. Maxime BONO, président de la communauté d'agglomération de La Rochelle, en remplacement de M. Frédéric CUVILLIER.

Suppléant : M. Jean-Loup LESAFFRE, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais, en remplacement de M. Maxime BONO.

*En tant que représentant des conseils généraux
désignés par l'Assemblée des départements de France*

Suppléant : M. Gilles VINCENT, conseiller général du Var.

*En tant que représentants de l'Assemblée nationale
désignés par l'Assemblée nationale*

Titulaires : Mme Sylviane ALAUX, députée des Pyrénées-Atlantiques, en remplacement de M. Dominique CAILLAUX.

M. Jean-Claude GUIBAL, député des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Christophe PRIOU.

Suppléants : M. Yann CAPET, député du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Jean-Claude GUIBAL.

M. Jean-Paul TUAIVA, député de Polynésie française, en remplacement de M. Jacques LE GUEN.

Le Président de l'Association nationale des élus du littoral

M. Jean-François RAPIN, maire de Merlimont, conseiller régional du Nord - Pas-de-Calais, en remplacement de M. Yvon BONNOT.

En tant que représentants des établissements publics

1) Au titre du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres :

Titulaire : Mme Viviane LE DISSEZ, en remplacement de M. Jérôme BIGNON.

Suppléant : M. Paul GIACOBBI, en remplacement de M. Olivier LAROUSSINIE.

2) Au titre de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) :

Titulaire : M. François MARENDET, en remplacement de M. Henri POISSON.

En tant que représentants des entreprises

1) Au titre d'Armateurs de France :

Suppléant : M. Eric BANEL, en remplacement de Mme Anne-Sophie AVE.

2) Au titre du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) :

Titulaire : M. Gérard ROMITI, en remplacement de M. Pierre-Georges DACHICOURT.

*En tant que représentant des organisations syndicales de salariés,
représentatives au niveau national*

Au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Suppléant : M. Patrig MORVEZEN.

En tant que représentant des associations et fondations

Au titre de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) :

Suppléant : M. Jean-Jacques BLANCHON, en remplacement de M. Ludovic FRERE.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **17 JAN, 2013**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,



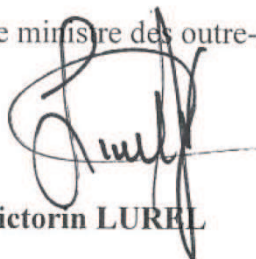
Delphine BATHO

La ministre de l'égalité des territoires et du logement,



Cécile DUFLOT

Le ministre des outre-mer,



Victorin LUREL

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,



Frédéric CUVILLIER